



**CCI CAEN
NORMANDIE**

**COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA
MER NORMANDIE**
Monsieur Nicolas JOYAU
Président
16 rue Rosa Parks
CS 52700
14027 CAEN CEDEX 9

Caen,
Le 25 novembre 2024

N/Réf. :
MdeC/CC 2024
Objet :
Avis projet modification n° 1 du PLU
Cambes-en-Plaine
DATP
Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Cher Nicolas,

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambes-en-Plaine.

La commune qui appartient au canton de Ouistreham comptait 1 807 habitants au 1er janvier 2021.

La CCI Caen Normandie partage les objets du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, qui visent à :

- Elargir le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du site des anciens abattoirs en bénéficiant d'une opportunité foncière située en zone urbaine Ua. Cela nécessite une modification des documents des OAP
- Elaborer une OAP de renouvellement urbain Rue de la Haie d'Épines en prenant compte les problématiques de densité de logements, d'intégration paysagère et de voies d'accès. Cela nécessite la modification du document des OAP, du règlement graphique et écrit
- Reconstituer la ceinture bocagère autour de l'enveloppe bâtie du village. Cela nécessite une modification du règlement graphique

.../...



1 rue René Cassin | Saint-Contest | 14911 Caen Cedex 9
T. 02 31 54 54 54 | www.caen.cci.fr

.../...

- Supprimer l'emplacement réservé n° 4 dédié à la création d'une voie de mobilité douce et à destination du département. Cela nécessite une modification du règlement graphique
- Rectifier une erreur matérielle dans le règlement écrit de la zone A. Cela nécessite une modification du règlement écrit

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif en version numérique après approbation par le conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,
Manuel LE ROUX